

Nombre de membres :

En exercice : 65

Présents : 41

Votants : 54

Le 19 octobre 2023 à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 11 octobre 2023

Secrétaire de séance : Pascal DEMANGE

Présents :

Andert-et-Condon	MARTINAT Francine
Arboys-en-Bugey	RIERA Michel Charles
Armix	VUILLOUD Véronique
Artemare	ROUX Isabelle
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie
Belley	MEYRAND Bernard
Belley	ROUX Pierre
Belley	SCHREIBER Sylvie
Brégnier-Cordon	VERGAIN Thierry
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine
Brens	PIOT Roland
Chazey-Bons	FORT Bruno
Cheignieu-la-Balme	BUET Marc
Colomieu	IMBERT Régis
Contrevoz	FRANÇOIS Jean-Jacques (suppléant)
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric
Culoz-Béon	ANDRÉ-MASSE Franck
Culoz-Béon	FELCI Claude
Culoz-Béon	GUILLAND Marc
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Culoz-Béon	RAVIER Danielle
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie
Flaxieu	BAL Serge
Groslée-Saint-Benoit	KJAN Marie Odile
Izieu	MARTIN-BARBAZ Denis
Lavours	CASANOVAS Chantal
Magnieu	René BERNARD (suppléant)
Marignieu	DEMANGE Pascal
Murs-et-Gélignieux	VALLIN Pierre
Parves-et-Nattages	BIJOT Jean-François
Peyrieu	COCHONAT Pierre
Pollieu	BRUN Jean-Philippe
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Rossillon	COUILLOUD Jean-Yves (suppléant)
Saint-Germain-Les-Paroisses	CASTIN Régis

Saint-Martin-de-Bavel	LARIVOIRE Jean-Marc (suppléant)
Valromeய-sur-Séran	BOLON André
Valromeய-sur-Séran	GODET Pauline
Virieu-le-Grand	VALLIN Yvette
Virignin	BANDET Marcel
Vongnes	GUILLON Pascale

Excusés

Ambléon	BIONDA Annie	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à ROUX Isabelle
Belley	BERTHET Jean-Michel	Pouvoir à VERGAIN Thierry
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	CLUZEL Annie	Pouvoir à BAL Serge
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	Pouvoir à SCHREIBER Sylvie
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à VALLIN Pierre
Belley	LAHUERTA Dimitri	Pouvoir à RIERA Michel-Charles
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à ROUX Pierre
Belley	ROZIER Marie-Christine	Pouvoir à MEYRAND Bernard
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne-en-Valromeய	JUILLET Claude	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à RAVIER Danielle
Groslee-Saint-Benoit	SOUDAN Henri	Pouvoir à KJAN Marie-Odile
Haut-Valromeய	ANCIAN Bernard	Pouvoir à MEURIAU Annie
Massignieu-de-Rives	VINETTE Didier	Pouvoir à CASTIN régis
Ruffieu	BROUSSART Pierre	Pouvoir à BOLON André

Absents

Belley	CANOT Dominique
Belley	DELPON Annie
Belley	RODRIGUEZ Philippe
La Burbanche	MARIÉ Patrick
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

LE QUORUM EST ATTEINT

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE :

1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
2. **Délibération :** Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023
3. **Délibération :** Information sur les décisions prises jusqu'au 6 octobre 2023.
 - Information des vice-présidents sur les réunions de commission.

DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET PROMOTION DU TERRITOIRE :

4. **Délibération :** Approbation de la stratégie mobilité de la CCBS.
5. **Délibération :** Plan intercommunal d'attribution de la conférence intercommunale du logement.

ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT TECHNIQUE :

6. **Délibération :** Convention pour l'aménagement du carrefour entre les RD 19 et 19B et au raccordement de la ViaRhôna à Groslée-Saint-Benoît.
7. **Délibération :** Accord de principe sur la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'unité de valorisation énergétique de Bourgoin Jallieu.
8. **Délibération :** Bail pour un local annexe des régies Eau et Assainissement à Culoz.

FINANCES :

9. **Délibération :** CRTE 2022-2026 - Approbation avenant n° 1 et convention financière 2023.
10. **Délibération :** Acceptation des résultats suite au transfert des compétences Eau et Assainissement - Complément.
11. **Délibération :** Acceptation des mises à disposition, des actifs et passifs suite au transfert de compétences Eau et Assainissement - Mise en place de conventions.
12. **Délibération :** Clôture du budget annexe Centre aquatique - Modification date.
13. **Délibération :** Clôture du budget annexe Atelier relais la Bussière - Modification date.

RESSOURCES HUMAINES :

14. **Délibération :** Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil de Développement pour des missions spéciale hors du territoire de la CCBS.
15. **Délibération :** Contrat d'accroissement d'activité pour le service RH.
16. **Délibération :** Modification du tableau des emplois.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance à 18h35, remercie la commune de Culoz-Béon pour la réception du conseil communautaire, et la presse pour sa présence.
Elle propose de commencer par les trois premières délibérations « administration générale » avant de faire un point sur les réunions de commission.

ADMINISTRATION GENERALE :

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire désigne Pascal DEMANGE comme secrétaire de séance.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023.

Pauline GODET donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023.**

3. Délibération : Informations sur les décisions prises jusqu'au 6 octobre 2023.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Par sa délibération n°2022-90 en date du 13 octobre 2022, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises jusqu'au 6 octobre 2023.

INTERVENTIONS :

André BOLON s'interroge sur la décision prise concernant les ressources humaines et les risques psychosociaux. Il souhaite savoir si la dépense engagée est en lien avec les départs récents d'agents et les difficultés de recrutement.

Pauline GODET répond qu'il n'y a pas de lien avec la décision prise. Elle précise qu'il y a eu uniquement 5 départs, et que les difficultés de recrutements concernent les nouveaux postes à pourvoir.

Florence CORNIER-PICOTIN explique que chaque collectivité doit obligatoirement tenir à jour le document unique qui recense tous les risques professionnels pour la santé et la sécurité des agents. Le diagnostic des risques psychosociaux est l'étape suivante de ce document unique et plus largement du projet d'administration. Elle rappelle que la collectivité prend de l'ampleur et qu'il est nécessaire de se soucier du bien-être des agents au travail.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire prend acte des décisions présentées.**

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.

Les vice-présidents commentent le document diffusé en séance et qui est annexé au présent procès-verbal.

➤ **Commission gestion et valorisation des déchets.**

Michel-Charles RIERA indique qu'un travail a été effectué avec le SITOM sur la gestion actuelle du traitement des déchets, et informe que les tests sur les biodéchets débuteront en janvier 2024.

➤ **Commission transition écologique.**

Michel-Charles RIERA met en avant les chiffres clés de l'agriculture sur le territoire de la CCBS, informe l'assemblée de l'avancement du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), puis présente la loi d'accélération des ENR (énergies renouvelables) et les actions obligatoires à mettre en place.

➤ **Commission bâtiments.**

Concernant le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale, Thierry VERGAIN informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres (CAO) a choisi trois candidats architectes le 19 septembre dernier. La CAO les auditionnera le matin du 7 novembre prochain, puis statuera l'après-midi sur le choix de l'architecte titulaire.

En parallèle, l'assistant à maîtrise d'ouvrage continuera le travail de concertation avec les partenaires et usagers pour affiner le programme.

Pauline GODET indique par ailleurs qu'une réunion est fixée au 15 novembre à 18h30 avec l'inspectrice académique sur le thème des nouveaux territoires éducatifs ruraux. Elle profitera de cette rencontre pour aborder les solutions alternatives au dispositif « Apprendre à nager » pendant la fermeture de la piscine intercommunale.

Thierry VERGAIN précise qu'une solution transitoire estivale est à l'étude.

Concernant le futur siège communautaire, Thierry VERGAIN indique que le désamiantage du bâtiment devrait débuter en janvier 2024 et que des forages sont en cours pour la géothermie.

La CCBS va percevoir une subvention de 700 000 € de l'Etat au titre du Fonds Vert.

➤ **Conseil d'exploitation de la régie des eaux.**

Pierre COCHONAT précise que le bureau du conseil d'exploitation est désormais au complet suite à l'élection de Laurence CROSNIER pour le secteur centre et Pierre VALLIN pour le secteur sud.

Il informe ensuite des chantiers à venir sur les tarifications spécifiques (social, agriculture et industrie) et les schémas directeurs.

➤ **CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).**

Marc GUILLAND indique que, faute de quorum, la CLECT n'a pas pu régulièrement délibérer lors de sa réunion du jour.

Les sujets suivants ont toutefois été présentés aux membres : l'atelier-relais la Bussière, le transfert de compétence de l'assainissement pour les communes ex-Terres d'eau et l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) sur le secteur de Parves et Nattages.

Ces sujets seront à l'ordre du jour de la prochaine CLECT qui aura lieu avant le conseil communautaire du 14 décembre 2023.

DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET PROMOTION DU TERRITOIRE :

4. Délibération : Approbation de la stratégie mobilité de la CCBS.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Francine MARTINAT remercie tout d'abord le service mobilité de la CCBS pour le travail colossal réalisé.

Francine MARTINAT rappelle que depuis le printemps 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire de Bugey-Sud.

La Région organise notamment les services de transports réguliers interurbains scolaires.

En revanche, elle délègue l'organisation des services de mobilité de proximité à la CCBS : le transport à la demande (TAD), les mobilités actives (vélo), les mobilités partagées et les mobilités solidaires.

La CCBS a entrepris une réflexion approfondie, globale et concertée concernant la mobilité pour :

- Disposer d'une stratégie lisible pour la population et les partenaires.
- Projeter des interventions concrètes.
- Préparer la refonte du service de TAD.
- Créer un bouquet de services adaptés.

Le plan d'actions mobilité Bugey-Sud proposé est le suivant :

- Organiser des lignes interurbaines.
- Expérimenter une navette urbaine sur Belley.

- Optimiser le fonctionnement du TAD et répondre à la demande croissante (avec une ouverture aux habitants de plus de 75 ans).
- Mettre en œuvre le schéma directeur des mobilités.
- Créer une plateforme locale de mise en relation (covoiturage organisé).
- Déployer de points d'arrêts stop (covoiturage spontané).
- Créer une ligne de covoiturage Belley/Yenne/Technolac.
- Signaler les parkings de covoiturage.
- Créer un guide local sur l'autopartage entre particuliers.
- Expérimenter un service d'autopartage.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette stratégie mobilité.
L'intégralité du support présenté en séance est annexé au présent procès-verbal.

INTERVENTIONS :

Marc GUILLAND questionne sur l'installation obligatoire de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les parkings de plus de 40 places d'ici 2025, et notamment sur la possibilité pour la CCBS d'aider les communes.

Michel-Charles RIERA indique que le SIEA (syndicat Energie E-communication Ain) a lancé l'opération mais n'a pas mis les moyens suffisants en personnel. Il affirme qu'il faut les relancer et faire pression pour avancer sur ce sujet.

Marc GUILLAND souligne que le SIEA s'occupe uniquement de l'étude et de l'installation des bornes. Pauline GODET ajoute que la SIEA tablait sur l'installation d'une borne par commune. Elle estime que le SIEA s'est précipité et est rattrapé par le nouveau contexte réglementaire. Aujourd'hui, il peut être opportun que la CCBS accompagne cette démarche, même si elle n'a ni les moyens ni la compétence, et qu'elle n'a pas vocation à prendre cette compétence.

Pauline GODET rappelle l'importance de la stratégie mobilité présentée ce soir, et félicite Francine MARTINAT pour tout le travail effectué sur le sujet.

Elle souligne que la mobilité est au cœur du projet de territoire. Il est donc nécessaire de proposer une offre de services plus diversifiée avec notamment le pari d'une ligne interurbaine à Belley, des tarifs pour conforter les bassins de service et une offre supplémentaire en test pour la jeunesse.

Pour Pauline GODET, la mobilité crée de la valeur sur le territoire, permet de lutter contre la précarité et réduit la décarbonisation des transports, c'est un facteur d'attractivité.

Cette stratégie mobilité traduit la volonté d'une politique d'une toute autre ampleur.

Pascale GUILLON souhaite savoir à quoi correspondent les 100 000 € prévus pour l'autopartage.

Francine MARTINAT et Pauline GODET répondent qu'il s'agit d'une proposition d'acquérir 3 ou 4 véhicules, et de les positionner notamment à proximité des gares. Ce type d'initiative fonctionne bien dans d'autres territoires, et permet à des familles de ne pas acquérir de second véhicule.

Francine MARTINAT rappelle que l'autopartage entre personnes permet de rentabiliser une voiture peu utilisée. Si ce système est pour l'instant moins utilisé en milieu rural, il a néanmoins un vrai potentiel pour l'avenir.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve la stratégie mobilité de Bugey-Sud.**

5. Délibération : Plan intercommunal d'attribution de la conférence intercommunale du logement.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Sylvie SCHREIBER rappelle que le plan intercommunal d'attribution (PIA) est un document contractuel à visée opérationnelle qui définit des engagements quantifiés, territorialisés et évalués chaque année pour deux types d'enjeux :

- L'accès au logement des personnes en difficulté (droit au logement).
- La recherche d'un meilleur équilibre entre les territoires (mixité sociale).

Le PIA de Bugey-Sud fixe trois grandes orientations :

1. Favoriser la mixité sociale à l'échelle de l'intercommunalité.
2. Garantir l'accès au parc social des publics prioritaires.
3. Informer et accompagner les demandeurs.

Deux instances seront créées pour suivre et évaluer la mise en œuvre de ce PIA :

- Une commission de coordination.
- Une commission des cas bloqués.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le PI) des logements sociaux sur le territoire de la CCBS. Ce PIA a été voté à l'unanimité lors de la CIL du 3 octobre 2023.

INTERVENTIONS :

André BOLON souhaite plus de renseignements sur la commission des cas bloqués.

Sylvie SCHREIBER précise que cette commission traitera uniquement les dossiers des demandeurs qui n'ont pas trouvé de solution de logement. Elle permet de réunir autour de la table tous les bailleurs sociaux.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le Plan Intercommunale d'Attribution tel que présenté en séance.**

ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT TECHNIQUE :

6. Délibération : Convention pour l'aménagement du carrefour entre les RD 19 et 19B et au raccordement de la ViaRhôna à Groslée-Saint-Benoît.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Thierry VERGAIN indique que la commune de Groslée-Saint-Benoît a initié un projet d'aménagement et de sécurisation de la route départementale n° 19 dans la traversée du port de Groslée.

Parallèlement à cet aménagement, la CCBS souhaite aménager le raccordement entre la ViaRhôna et le pont de Groslée, situé sur la RD 19b dans la continuité de l'itinéraire, au droit du carrefour avec la RD 19.

Pour ces aménagements, la CCBS intervient en tant que maître d'ouvrage des travaux relatifs à l'aménagement du raccordement de la ViaRhôna.

La commune de Groslée-SaintBenoît intervient en tant que maître d'ouvrage des travaux d'aménagement du carrefour entre la RD 19 et la RD 19b et des quais bus en bordure de la RD 19.

Le département de l'Ain intervient en tant qu'exploitant de la RD 19 et de la RD 19b.

Les aménagements portés par la CCBS vont consister à :

- Créer une piste cyclable entre l'itinéraire de la ViaRhôna et la RD19.
- Insérer la Via-Rhôna en bordure de la RD 19 et sa traversée de la RD 19B.
- Mettre en place la signalisation verticale et horizontale adaptée.

Afin de préciser les conditions administratives, financières et techniques de la réalisation des travaux d'aménagement, il est proposé au conseil communaautaire d'autoriser la signature d'une convention tripartite avec le conseil départemental de l'Ain et la commune de Groslée-Saint-Benoit.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve la convention tripartite relative à l'aménagement du carrefour entre les RD19 et RD 19b et au raccordement de la véloroute « ViaRhôna » et autorise la présidente à la signer.**

7. Délibération : Accord de principe sur la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'unité de valorisation énergétique de Bourgoin Jallieu.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Michel Charles RIERA propose au conseil communautaire d'approuver la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bourgoin Jallieu.

Les objectifs sont de :

- Maîtriser les coûts et la pérennité du traitement de ce flux au regard des fluctuations du marché avec les opérateurs privés et de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à horizon 2025.
- Contribuer à la sortie de l'enfouissement de ce flux encore majoritaire pour l'ensemble du territoire du SITOM Nord Isère.
- Maîtriser la qualité de préparation du flux entrant dans les fours de l'UVE et d'assurer la mixité des apports.
- Pérenniser la valorisation énergétique de l'UVE avec la baisse envisagée du gisement d'ordures ménagères résiduelles due aux actions mises en œuvre pour la réduction des déchets à la source.

Le SITOM Nord-Isère a conclu un marché public global de performance (MPGP) avec le groupement RONAVAL (mandataire) et SOHO ATLAS IN FINE, pour la conception, la réalisation de travaux et l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets de Bourgoin-Jallieu.

Ce MPGP prévoit, en tranche optionnelle n°1, la réalisation et l'exploitation de la plateforme de broyage des encombrants d'une capacité minimale de 22 000 tonnes pour un coût d'investissement chiffré à 4.2 Millions d'euros.

Sous réserve d'une notification de la tranche optionnelle n°1 en fin d'année 2023, les travaux seraient réalisés en 2024, pour une mise en service industrielle de cette plateforme de broyage en fin d'année 2024 avec une réception en 2025.

Le coût proposé pour la préparation et le traitement des encombrants est de 140 € HT/tonne (hors TGAP) pour :

- Tenir compte des amortissements liés au coût d'investissement de cette plateforme de broyage, du coût d'exploitation et de maintenance spécifique à la plateforme de broyage et du coût d'incinération.
- Palier à d'éventuels avenants qui pourraient intervenir durant la phase réalisation de la plateforme de broyage et du contexte économique inflationniste actuel non maîtrisable sur les années à venir.

INTERVENTIONS :

Bruno FORT demande si le coût présenté impactera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Michel-Charles RIERA répond par la négative.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'UVE sise à Bourgoin Jallieu.**

8. Délibération : Bail professionnel pour un local annexe des régies Eau et Assainissement à Culoz.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre COCHONAT rappelle que, dans le cadre du déploiement des compétences Eau et Assainissement, 3 secteurs d'exploitation ont été définis sur le territoire.

Après quelques mois d'expérimentation d'un fonctionnement sans local annexe sur le secteur d'exploitation de Culoz centre, il est devenu nécessaire d'avoir un local annexe décentralisé pour :

- Réduire et limiter les temps de trajets et les déplacements des agents.
- Bénéficier d'un lieu de stockage de matériel et de pièces d'urgence en cas d'intervention.
- Offrir des conditions de travail acceptables aux agents, en mettant à leur disposition un lieu d'aisance (douche, WC, ...).

Après visite de plusieurs locaux, pour des raisons économiques, il a été choisi de partager des locaux avec l'entreprise SME (propriétaire) situés sur le parc d'activité des Fours à Culoz-Béon.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans, avec un loyer de 490 €/mois HT.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le bail professionnel, et autorise la présidente à la signer.**

FINANCES :

9. Délibération : CRTE 2022-2026 - Approbation avenant n° 1 et convention financière 2023.

- ✓ **Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**
- ✓ **Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**
- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Marcel BANDET rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a été signé avec l'État le 20 décembre 2021 pour la période 2022 - 2026. Il fait suite au contrat de ruralité 2018-2020.

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des communes et des intercommunalités en matière de transition écologique, de cohésion sociale et de développement durable.

De fait, le CRTE permet de décliner et de cofinancer une large partie des trois axes du projet de territoire de Bugey-Sud avec le soutien de l'État (Fonds vert, plan de relance, DETR, DSIL et FNADT), de la Région et du Département.

Le fonds européen de développement régional (FEDER) est aussi sollicité pour les opérations les plus importantes.

Chaque année, une convention financière signée entre l'État et la CCBS dresse la liste des projets d'investissements du bloc communal financés au cours de l'année civile ou susceptibles de l'être.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n° 1 au CRTE 2022-2026, ses annexes (état d'avancement et actions nouvelles à inscrire), et la convention financière du CRTE pour l'année 2023 et son annexe financière.

INTERVENTIONS :

Pauline GODET rappelle l'obtention d'une subvention de 700 000 € pour le futur siège de la CCBS dans le cadre du Fond Vert.

La CCBS est toujours en phase d'expérimentation pour le CRTE nouvelle génération, avec notamment le test d'une plateforme unique pour saisir et instruire les dossiers.

La CCBS expérimente également une boussole du verdissement pour favoriser des projets vertueux.

Enfin, elle signale que la CCBS et quelques communes ont été sollicitées par le sous-préfet pour travailler sur les indicateurs environnementaux.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve l'avenant n° 1 au CRTE 2022-2026 signé avec l'Etat, et ses annexes ainsi que la convention financière pour 2023 et son annexe.**

10. Délibération : Acceptation des résultats suite au transfert des compétences Eau et Assainissement - Complément.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n° D-2023-200 en date du 14 septembre 2023, le conseil communautaire a accepté le transfert des résultats comptables de clôture 2022 des budgets annexes Eau et/ou Assainissement des communes, et autorisé les écritures comptables nécessaires pour intégration dans les budgets Eau et/ou Assainissement de la CCBS.

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour accepter le transfert des résultats, de Culoz-Béon, d'Izieu et de Champagne-en-Valromey.

La synthèse des résultats est désormais la suivante :

- **Eau :**
 - Acceptation des excédents de fonctionnement : 1 464 014,53 €
 - Acceptation des déficits de fonctionnement : 135.22 €
 - Acceptation des excédents d'investissement : 1 929 530,64 €
 - Acceptation des déficits d'investissement : 236 791.54 €

- **Assainissement :**
 - Acceptation des excédents de fonctionnement : 982 273,74 €
 - Acceptation des déficits de fonctionnement : 227 359.41 €
 - Acceptation des excédents d'investissement : 1 738 337,31 €
 - Acceptation des déficits d'investissement : 165 674.10 €

Pierre ROUX précise que la commune de Belley votera en décembre sur le transfert de résultats.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire complète et modifie la délibération D-2023-200, accepte le transfert des résultats comptables de clôture 2022 des budgets annexes eau et/ou assainissement des communes citées et autorise les écritures comptables nécessaires.**

11. Délibération : Acceptation des mises à disposition, des actifs et passifs suite au transfert des compétences Eau et Assainissement - Mise en place de conventions.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Pierre ROUX indique que, conformément aux dispositions de l'article L1321-1 du CGCT, un transfert des compétences entraîne de plein droit la mise à disposition des communes à la communauté de communes des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ces compétences.

Aussi, les communes doivent mettre à disposition des budgets annexes Eau et Assainissement de la CCBS leurs actifs (leurs biens) et leurs passifs (les subventions, les emprunts, ...). Cette mise à disposition est une opération d'ordre non budgétaire effectuée à titre gratuit et ne donnant pas lieu à un mouvement financier.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter les mises à disposition des communes et d'autoriser la présidente à signer les conventions correspondantes avec les communes. Le cas échéant, ces conventions auront valeur de procès-verbal.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire accepte les mises à disposition des communes de la CCBS de tous les biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice des compétences « Eau potable » et « Assainissement », ainsi que les mises à disposition des actifs et passifs de l'eau et l'assainissement des communes. Il autorise la présidente à signer les conventions de mise à disposition et à procéder à toutes**

démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions qui aura valeur de procès-verbal.

12. Délibération : Clôture du budget annexe Centre aquatique - Modification date.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX indique que, par sa délibération n°D-2023-142 en date du 6 avril 2023, le conseil communautaire a autorisé la clôture du budget annexe Centre aquatique au 30 juin 2023.

Le SGC d'Oyonnax n'ayant pas été en mesure de réaliser les opérations de régularisation comptable pour la clôture de ce budget annexe au 30 juin 2023, il est proposé au conseil communautaire de repousser la clôture du budget annexe Centre aquatique au 31 décembre 2023, et de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal lors du vote du compte de gestion et du compte administratif 2024.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide de clôturer le budget annexe Centre aquatique au 31 décembre 2023 et de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal lors du vote du compte de gestion et du compte administratif 2024.**

13. Délibération : Clôture du budget annexe Atelier relais la Bussière - Modification date.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2023-143 en date du 6 avril 2023, le conseil communautaire a autorisé la clôture du budget annexe Atelier-relais la Bussière au 30 juin 2023, sous réserve de l'encaissement par la CCBS de la totalité du solde de la créance de 80 000 € due par la SCI la Bussière.

Le paiement de cette créance étant intervenue le 30 mai 2023, le SGC d'Oyonnax n'a pas été en mesure de réaliser les opérations de régularisation comptable pour la clôture de ce budget annexe au 30 juin 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de repousser la clôture du budget annexe Atelier-relais la Bussière au 31 décembre 2023, et de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal lors du vote du compte de gestion et du compte administratif 2024.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide de clôturer le budget annexe Atelier-relais la Bussière au 31 décembre 2023 et de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal lors du vote du compte de gestion et du compte administratif 2024.**

RESSOURCES HUMAINES :

14. Délibération : Remboursement de frais de déplacement pour des membres du conseil de développement (CoDev).

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Marcel BANDET indique que deux membres du CoDev (Michèle DAMELET et Patrick BARDEY) vont se rendre les 14 et 15 novembre prochain à Nancy pour participer aux 14^{èmes} rencontres nationales du Réseau de coordination nationale des conseils de développement, organisées sur le thème « Démocratie au quotidien : réconcilier représentation et citoyens ».

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la prise en charge :

- Des frais de transport, sur la base d'un tarif aller-retour de train 2^{ème} classe.
- Des frais de séjour et d'hébergement, soit 120€ maximum par nuitée.
- Les frais d'entrée au congrès, soit 100€ maximum.

INTERVENTION :

Marcel BANDET précise que le CoDev est désormais présidé par Michèle DAMELET et co-présidé par Patrick BARDEY et Nathalie GARÇON.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire valide la prise en charge des frais de déplacement des élus selon les modalités définies ci-dessus.**

15. Délibération : Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité à temps complet.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pauline GODET fait état de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à :

- Un accroissement temporaire d'activité.

La durée est limitée à 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs.

- Un accroissement saisonnier d'activité.

La durée est limitée à 6 mois, sur une même période de 12 mois consécutifs.

Il est proposé au conseil communautaire de créer l'emploi suivant pour accroissement temporaire d'activité :

- Service Ressources Humaines :

- Un emploi d'assistant des Ressources Humaines, adjoint administratif ou rédacteur, à temps complet (35 h), du 20 octobre 2023 au 31 mars 2024.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte la création de l'emploi contractuel temporaire défini ci-dessus.**

16. Délibération : Modification du tableau des emplois permanents.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pauline GODET propose au conseil communautaire d'approuver la modification suivante apportée au tableau des emplois permanents de la CCBS, à compter du 1^{er} novembre 2023 :

CREATION D'EMPLOI				
SERVICE	CADRE EMPLOI/ GRADE	NATURE DES FONCTIONS	DUREE HEBDO	MOTIVATION
Maison France Services et Conseillers Numériques	Adjoint administratif	Agent d'accueil Maison France Services	35h	Création du poste dans le cadre du projet d'ouverture des antennes Maison France Services de Culoz-Béon et Virieu Le Grand

Pauline GODET rappelle le succès rencontré par la Maison France Services, et la volonté de la CCBS de créer des antennes sur les bassins de services de Culoz-Béon et Virieu-le-Grand, tout en soulageant les équipes. Ce poste est financé par l'Etat à hauteur de 35 000 €.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve la modification apportée au tableau des emplois permanents de la CCBS à compter du 1^{er} novembre 2023.**

QUESTIONS DIVERSES :

Marc GUILLAND questionne sur la compétence économie qui est peu ou pas évoquée en conseil communautaire.

Pauline GODET précise qu'un schéma de stratégie de développement économique est en cours d'élaboration, avec notamment un inventaire des zones d'activités.

La CCBS est consciente de l'importance de travailler avec les entreprises locales. Une soirée sera ainsi co-organisée le 9 novembre prochain avec Bugey Développement afin de rencontrer les acteurs et partenaires du territoire.

André BOLON souhaite que la subvention votée lors de la séance précédente à Ambition Viande soit versée le plus rapidement possible à l'association.

Bernard MEYRAND demande des éléments sur les objectifs de l'Etat sur les indicateurs environnementaux.

Florence CORNIER-PICOTIN rapporte que les services de l'Etat et l'ANCT travaille actuellement sur ces indicateurs environnementaux pour les appliquer à toutes les politiques publiques. Le travail reste à venir avec les communes volontaires.

Francine MARTINAT invite les communes à signer la convention avec l'association 30 millions d'amis concernant les chats errants, convention qui permet notamment le partage des frais de stérilisation.

Pauline GODET conclut la séance en remerciant les élus pour leur présence.

La séance est levée à 20h30.

**Le secrétaire de séance,
Pascal DEMANGE**



**La présidente,
Pauline GODET**

